

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Un an, 30 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^e, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 9 JANVIER 1886

DE MAYENCE A ANVERS

Une entente vient d'intervenir entre les gouvernements allemand et belge pour la construction d'un chemin de fer. Il s'agit de relier directement par une nouvelle voie ferrée Mayence et Anvers. Le cabinet de Bruxelles a fait un accueil favorable aux propositions allemandes, ne mettant à son adhésion qu'une condition, d'ailleurs acceptée par l'Allemagne.

Les paquebots allemands prendront désormais pour tête de ligne Anvers dont l'importance déjà si considérable va, grâce à cette circonstance, recevoir un énorme accroissement.

Il y a dans cette convention un peu plus qu'un accord entre deux nations étrangères. Il suffit de jeter le plus superficiel coup d'œil sur la carte pour s'apercevoir du tort qui va en résulter pour la France.

La nouvelle ligne de Mayence à Anvers traversera l'ancien duché du Bas-Rhin, en Allemagne et des provinces du Brabant méridional et d'Anvers en Belgique. Elle n'emprunte donc sur aucun point, elle ne touche même pas le territoire français.

Le transport des marchandises allemandes se trouve donc affranchi de tout tribut envers la France.

C'est le complément du percement du Saint-Gothard qui nous avait déjà enlevé au profit de l'Italie et de la Suisse tout le bénéfice du transit des marchandises entre l'Allemagne et les pays méridionaux de l'Europe.

Tandis que l'Allemagne nous fait ainsi avec un succès, que notre gouvernement ne fait rien pour contraindre, une guerre commerciale plus fâcheuse peut-être encore que celle qui a eu pour nous de si terribles conséquences, elle ne néglige pas non plus les précautions militaires dans l'éventualité d'un nouveau conflit avec nous.

Si l'on étudie sur une carte récente le tracé des voies ferrées, on constate qu'à la ligne qui relie Metz à Strasbourg, c'est-à-dire qui cotise notre frontière, viennent actuellement aboutir sept lignes ferrées venant des divers points de l'Allemagne ; c'est-à-dire qu'il suffirait d'un ordre donné par le télégraphe pour qu'en quelques heures sept corps d'armée Allemands puissent être dirigés sur notre frontière.

Ainsi, d'une part, précautions formidables prises contre toute éventualité d'agression de notre part ; d'autre part, mesures dont l'effet inévitable est de porter un nouveau coup à la prospérité de notre industrie déjà si éprouvée.

En agissant de la sorte, l'Allemagne est certes dans son droit et dans son rôle.

Nous n'avons pas de reproches à lui faire. Mais nous avons le droit de demander à notre gouvernement ce qu'il a fait pour parer à tant de dangers. A-t-il employé les ressources de la France à des travaux utiles ; a-t-il pris des précautions militaires correspondantes à celles de nos voisins ? Hélas ! on sait trop qu'il n'en est rien.

Tandis que l'Allemagne employait ses ressources à améliorer sa situation économique ; notre gouvernement gaspillait les nôtres en entreprises mal conçues et ruineuses, il dépensait nos ressources financières en des constructions scolaires fastueuses, il mettait nos budgets en déficit et nous donnait le spectacle de luttes intestines et de honteuses compétitions pour la conquête de portefeuilles.

La comparaison est navrante pour notre patriotisme et de tous les reproches qu'on est en droit d'adresser à la gauche, il n'en est pas de plus écrasant que celui d'avoir travaillé par son inertie et son incapacité, à porter de si rudes coups à la richesse de la France.

NOUVELLES DU JOUR

M. Paul Cambon et le général de Courcy

Paris, 7 janvier. — L'Officiel de demain contiendra la nomination de M. P. Cambon, résident français à Tunis, au grade de commandeur de la Légion d'honneur. Cette distinction est l'indice d'un rappel prochain. On assure d'autre part, que M. Paul Cambon, sera envoyé à Hùe, avec le titre de ministre résident, chef du protectorat de l'Annam et du Tonkin.

Il aurait, sous sa direction, le général de division, commandant les troupes. Le général de Courcy rentrerait en France et serait remplacé par le général Jamont.

Les candidats aux prochaines élections

D'après une dépêche de Mende, le congrès électoral républicain de la Lozère a désigné comme candidats aux élections législatives qui doivent avoir lieu pour remplacer le député invalidé : MM. Pellissier et Bonillon, anciens députés, et Jourdan, maire de Mende. La candidature de M. Boyer actuellement en route pour Panama, a été écartée. Le congrès électoral républicain, de l'Ille-et-Vilaine a laissé au comité de l'arrondissement de Fougères le soin de choisir le candidat qui sera appelé à remplacer M. de Lariboisière, député démissionnaire. Le comité de Fougères vient de désigner M. Le Hérissey, lieutenant au 24^e régiment. Celui-ci a aussitôt envoyé sa démission.

La mort de M. de Falloux et l'Académie française

En signe de deuil, l'Académie française a levé à séance l'occasion de la mort de M. le comte de Falloux.

La députation, qui assistera à ses obsèques, se composera de M. le duc de Broglie, directeur ; Joseph Derlaud, chanoine, et Camille Doucet, secrétaire perpétuel. M. le duc de Broglie prononcera, au nom de l'Académie, le discours d'usage.

Le monument Victor-Emmanuel

Le gouvernement italien fait démolir en ce moment à Rome, le couvent de l'Ara-Celi, la tour de Paul III et la chapelle Santo Bambino, pour élever sur le capitol une statue équestre à Victor-Emmanuel.

C'est tout simplement du vandalisme contre lequel protestent les amis de l'art, car le couvent de l'Ara-Celi était l'un des plus anciens et des plus intéressants de Rome.

Le Monument de Rome écrit à ce propos :

Un illustre Italien dont nos libéraux officieux ne récuseront certes pas l'autorité, Machiavel, a dit quelque part que toutes les pierres de Rome sont sacrées et que c'est un crime que d'y porter la main. Mais cette mutilation n'est-elle pas doublement condamnable et sacrilège, quand ces pierres ont été consacrées et sanctifiées par les plus touchants souvenirs de la religion et du christianisme ? Qu'on embellisse, qu'on assainisse Rome, nous n'y voyons pas d'obstacle, mais du moins qu'on respecte ses monuments, qu'on lui laisse ce parfum d'antiquité chrétienne si doux à respirer, cette empreinte indélébile que les siècles et les furies y ont laissée ; qu'on ne la rase pas au niveau d'une ville quelconque. Quand on remplace un monument tel que le couvent de l'Ara-Celi par une statue équestre à Victor-Emmanuel, qui oserait dire que la dignité, la grandeur et la beauté de Rome gagnent au change ? Au point de vue de l'art et des traditions historiques et chrétiennes de la Ville-Eternelle, la profanation est doublement regrettable.

L'encyclique « Immortale Dei »

L'Observateur Romain du 6 janvier publie la traduction italienne de la lettre collective adressée au Saint-Père par les archevêques et évêques de la province ecclésiastique de Paris, à l'occasion de l'encyclique Immortale Dei.

Ce document remarquable, en date du 25 décembre 1885, porte les signatures du cardinal Guibert, archevêque de Paris, de l'archevêque de Lariss, coadjuteur de Paris, des évêques de Chartres, d'Orléans, de Versailles, de Blois et de Meaux.

Un accident de chemin de fer

La direction des chemins de fer de l'Etat communique la note suivante aux journaux.

« Un accident est arrivé hier au train n° 603 entre La Bernerie et Pornic. Par suite de la rupture d'un rail, la locomotive a déraillé, et a entraîné le fourgon et trois voitures, dont une de voyageurs.

Aucun voyageur n'a été blessé ; malheureusement, le mécanicien et le chef de train ont été tués ; le chauffeur a été blessé.

LE NOUVEAU CABINET

Le ministère est enfin constitué. Voici sa composition :

- Présidence du conseil, affaires étrangères et pays soumis au protectorat, M. DE FREYCINET ;
- Intérieur, M. SARRIEN ;
- Instruction publique, cultes et Beaux-Arts, M. GOBLET ;
- Finances, M. SADI-CARNOT ;
- Justice, M. DEMOLE ;
- Guerre, général BOULANGER ;
- Marine, amiral AUBE ;
- Postes et télégraphes, M. GRANET ;
- Agriculture, M. DEVELLE ;
- Commerce et travail, M. LOCKROY.

M. DE FREYCINET

Voici, sur M. de Freycinet quelques notes émanées d'un de ses parents qui ne partage point ses idées politiques.

« Les de Saulec-Freycinet sont une vieille maison du Languedoc, dont une partie adopta la Réforme. Elle a presque toujours fourni des officiers à la marine. Plusieurs de ses principaux membres étaient rentrés dans le catholicisme. M. de Freycinet, élève très distingué de l'Ecole polytechnique, à une époque où cette Ecole affectait la plus grande intolérance anti-religieuse, fut pourtant sur le point d'abjurer la foi protestante. Une influence intime l'y poussa, et un moment, sa famille, qui a de hautes alliances dans le monde royaliste catholique put croire que sa résolution était prise. On se souvient qu'il fit dans le temps une retraite à cet effet dans l'abbaye de Solsmes.

« Ingénieur très distingué, esprit exact, mais souple, on même temps persévérant, M. de Freycinet s'est toujours cru appelé aux plus hautes destinées. Il a en lui-même plus que de la confiance, il est convaincu de sa

valeur extraordinaire et s'il ne va pas droit son chemin, c'est qu'il est persuadé que, pour faire des routes, il faut tourner les montagnes.

« On comprend qu'il n'ait rien d'un démocrate. Il est aristocrate jusqu'aux bout des ongles, mais il a cette souplesse qu'il lui permet de prendre des apparences démocratiques. Il est surtout obsédé de cette pensée qu'avant tout il faut arriver : on verra après.

« Il a épousé une femme riche, d'une famille de Bordeaux, protestante ardente. Désormais, il est éloigné du catholicisme, mais rapproché de la religion.

« Tout ce qu'il a fait a un but réel qu'il faut deviner. Ainsi, il a ruiné les finances pour faire un énorme chemin de fer sans trafic. Ne croyez pas qu'il s'en repente. Il s'en glorifie, au contraire. Ils n'ont pas de trafic ! Il en aurait plus tard quand ils auront ouvert le trafic à naître. Méthode américaine.

« Au-dessus de toutes les convoitises matérielles, M. de Freycinet est une perle d'honneur et de délicatesse, dans un monde qui n'abuse pas de ces vieilles formules. Intègre, scrupuleusement honnête, sans autre passion que celle d'atteindre son but, il n'est même pas ambitieux pour lui-même, et dans le sens étroit du mot. Il est ambitieux pour son idée. Il s'en considère comme l'instrument. »

M. SARRIEN

Avocat, conseiller général, élu député de Seine-et-Oise en 1876. Appartenait à la fois aux deux groupes de la gauche radicale et de l'Union démocratique dans l'ancienne Chambre.

Un laborieux qui s'est toujours occupé des questions d'affaires et des choses financières. A été plusieurs fois membre de la commission du budget, dont il était président, quand M. Brisson lui a confié le ministère des Postes et télégraphes, le 6 avril 1885.

Point orateur, par exemple ; aussi parle-t-il très rarement.

M. DEMOLE

Ministre à tout faire. Il vient des travaux publics et s'installe à la justice. Pendant la crise, il a été question de l'envoyer successivement à l'intérieur, au commerce ou même aux postes et télégraphes. C'est le collaborateur dévoué de M. de Freycinet ; il prendrait n'importe quel portefeuille ; ce qui l'intéresse, est d'être de la combinaison.

Au physique ; grand et d'allure peu agréable, le front découvert et développé.

Il a la voix sonore — quelque chose du comique Baroni, moins la gaîté.

M. GOBLET

Petit avocat d'Amiens, puis député, enfin trois fois ministre, M. Goblet a eu, en somme, une fortune rapide. Il parle facilement et correctement, mais sans chaleur. C'est plutôt ce que les Anglais appellent un *debater* qu'un orateur. Travailleur acharné, même médiateur. Il a essayé déjà d'introduire des réformes profondes dans son ministère, où il est la bête noire des employés supérieurs, dont il exige un travail considérable.

Il conserve la direction des cultes dans la nouvelle combinaison ministérielle, il est cependant partisan acharné de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. BAIHAUT

Il fut élève de l'Ecole polytechnique, mais, en la quittant, il se livra à des études d'un autre genre. Entré au Crédit Lyonnais, il devint chef du bureau des études industrielles. Fils d'un universitaire et fils de Bersot, ancien directeur de l'Ecole normale supérieure.

M. Baihaut fut envoyé à la Chambre en 1877 et, dans le cabinet Ducloux, il fut placé comme sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, poste qu'il conserva dans le ministère Ferry, avec M. Raynal. Très agité et très bavard, il est très heureux que lorsqu'il traite les questions de chemins de fer : tous les goûts sont dans la nature !

M. LOCKROY.

Malgré sa moustache blanche et ses cheveux blancs M. Lockroy, est encore jeune. Il n'a pas quarante-six ans. — A vingt ans il partit pour l'Italie et s'engagea dans les mille de Garibaldi, avec qui il fit toute la fameuse campagne de Sicile.

Après le 1^{er} septembre il fut élu chef d'un bataillon de la garde nationale. Aux élections de 1871, les électeurs de Paris l'envoyèrent à l'Assemblée nationale, mais il donna sa démission dès que la guerre civile éclata et avec M. Floquet, fit partie de la Ligue des droits de Paris.

Il quitta Paris et fut arrêté le 16 avril, sur la route de Versailles. Il resta en prison jusqu'à la fin de juin et fut remis en liberté sans jugement.

Elu d'abord membre du conseil municipal, puis député, par le onzième arrondissement, M. Lockroy n'a cessé de faire partie de l'extrême-gauche, mais n'est pas un intransigeant.

M. DEVELLE

Était avocat à Evreux quand il fut investi du mandat législatif. Membre de l'Union démocratique.

Ancien sous-secrétaire d'Etat avec M. Fallières, ministre de l'intérieur, dans le second cabinet Freycinet, en 1882.

Il a été président de l'Union républicaine, et M. de Freycinet vint de l'arracher à la vice-présidence de la Chambre.

Aux dernières élections, il a abandonné le département de l'Eure et est allé se faire élire dans la Meuse. Son frère est actuellement sénateur de ce dernier département.

M. SADI CARNOT

Profession : ingénieur des ponts et chaussées. Député depuis 1871. Membre de l'Union démocratique.

Ancien sous-secrétaire d'Etat avec M. de Freycinet, ministres des Travaux publics dans le cabinet Waddington. Puis, titulaire lui-même des Travaux publics dans les deux cabinets Freycinet de 1880 et 1882. Enfin, appelé par M. Brisson aux Finances, auxquelles le laisse M. de Freycinet.

Son père est sénateur inamovible. C'est de lui qu'on dit : fils du grand Carnot et père du petit.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

De taille moyenne, d'un teint naturellement rosé, mais qu'on voit les soleils d'Italie, d'Algérie et de Tunisie, alerte d'allures, ayant gardé sa taille sinon de sous-lieutenant au moins de capitaine, le général Boulanger ne porte pas l'âge, du reste très peu avancé pour un général et pour un ministre de la guerre, de quarante-neuf ans inscrit sur ses états de service.

Le général est Breton. Son père, après avoir été avoué à Rennes, est venu, il y a de longues années, s'établir à Paris où il est mort l'année dernière. M. Boulanger père, qui est d'origine anglaise, vit encore. L'unique sœur du général est mariée à M. Le Prédour, commissaire-général de la marine à Lorient.

La fortune militaire du général a été rapide, mais méritée par de nombreux faits d'armes et maintes fois payée de son sang. C'est à Turbigo, étant alors sous-lieutenant de turcos, qu'il reçut sa première blessure, une balle dans le ventre. Il n'eut que la force de se traîner dans un fossé et il s'y trouva tout le reste de la journée, couché à côté du Tyrolien qui lui avait tiré presque à bout portant ce beau coup de fusil et qu'un de ses turcos avait expédié à la baïonnette.

La guerre de 1870 trouva M. Boulanger capitaine-instructeur à St-Cyr et chevalier de la Légion d'Honneur. L'après le retour au colonel (la commission des grades le reuint plus tard lieutenant-colonel) et commandeur de la Légion d'Honneur. C'était beau comme avancement, mais acheté au prix de deux nouvelles blessures graves.

Depuis ce moment, le nouveau ministre de la guerre n'a pas eu davantage à se plaindre de sa destinée et de ses chefs ; successivement colonel sous les ordres du duc d'Aumale, à Besançon, chargé d'une brigade à Valence, directeur de l'infanterie au ministère dont il devint aujourd'hui le chef, commandant de l'armée d'occupation en Tunisie, il a pu, dans toutes ces occasions, mettre en relief ses qualités de militaire. Il a eu aussi à révéler d'autres mérites, ceux de diplomate, comme chef de la mission française, aux Etats-Unis, pour le centenaire de York-Town.

AMIRAL AUBE

Le beau-frère du général Falherbe. Entré à l'Ecole navale le 1^{er} octobre 1810, à l'âge de quatorze ans, il reçut les étoiles de contre-Amiral le 12 juillet 1880, après quarante ans de services presque tous passés à la mer.

En 1870, capitaine de vaisseau, il fit vaillamment son devoir et prit part à tous les combats sur la Loire.

L'amiral Aube fut gouverneur de la Martinique en 1880 et 1881, et y montra de sérieuses qualités d'administrateur.

Il a écrit des ouvrages très remarquables du monde maritime sur la réorganisation du matériel naval et la défense des côtes.

L'amiral Aube est, aujourd'hui, âgé de soixante ans. C'est un homme fort aimable et très accueillant.

M. GRANET

Un des plus jeunes membres de l'extrême-gauche, et aussi une des plus récentes recrues du parti radical. Ancien préfet, fut jadis chef du cabinet du ministère de l'intérieur sous M. Constans.

Il se présenta à Arles contre M. Clémenceau et fut battu.

Mais la lutte avait été plus que courtoise entre les deux adversaires, si courtoise même qu'à la fin de la période électorale ils étaient liés d'une étroite amitié, et que M. Clémenceau ayant opté pour Paris, il revint à Arles défendre la candidature de son ancien compétiteur, qui accepta dans son programme son évolution vers le parti radical.

Depuis M. Granet a fait partie à la Chambre et de la gauche radicale et de l'extrême-gauche. Adversaire résolu de l'expédition du Tonkin, il a combattu à outrance le ministère Ferry.

Petit, nerveux, la moustache hérissée, très ardent et en même temps très habile, M. Granet a conservé toujours les mêmes liens d'étroite amitié avec M. Clémenceau.

Paris, 8 janvier. — M. Grévy a signé à six heures les décrets nommant les ministres dont nous donnons plus haut la liste.

L'Officiel publie ce matin les décrets de nomination. Voici à ce propos quelques détails de « cuisine » ministérielle.

Le décret inséré en tête est celui qui, signé par M. Brisson, ancien président du conseil — on le lui a porté à signer rue Mazagan, à son domicile particulier — et contresigné par M. Grévy, nomme M. de Freycinet ministre des Affaires étrangères.

Le second décret, également signé de M. Brisson et contresigné de M. Grévy, nomme M. de Freycinet président du conseil.

Les autres décrets nommant les divers membres du cabinet sont alors signés par M. de Freycinet et M. Grévy.

Les pays placés sous le protectorat de la France : comme l'Annam, le Tonkin, Madagascar, le Cambodge, etc., sont distraints de la marine et des colonies et relèveront du ministère des affaires étrangères.

Le Président du Conseil a voulu se réserver ainsi de diriger lui-même l'organisation de ces protectorats.

Par suite de l'extension des questions intéressant les classes ouvrières, le ministère du commerce prend le nom de ministère du commerce et de l'industrie.

A la suite de ces décrets, on a inséré un dernier, signé, celui-là, de M. Goblet, ministre de l'Instruction publique, et contresigné de M. Grévy, nommant au plutôt maintenant M. Turquet sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.

Les autres sous-secrétaires d'Etat seront choisis aujourd'hui ou demain.

M. Etienne est toujours désigné comme celui de l'intérieur. On parle aussi de M. Gustave Rivet ; mais on assure, d'autre part, que celui-ci préférerait se consacrer pour le ministère Floquet, dont on persiste à envisager la venue non lointaine.

Toutefois, si M. Etienne n'allait pas à l'intérieur, il semblerait pour les travaux publics.

De même, M. de Lanessan est et reste le seul candidat possible aux Colonies : on ne voit personne autre ayant plus de compétence pour diriger cette administration spécialement importante.

On désigne également M. Brousse pour la Justice et Peytral pour les Finances.

A la guerre, il n'y aura pas de sous-secrétaires d'Etat et l'on dit que le nouveau ministre choisira, comme chef d'état-major général le général Férou, qui est actuellement sous-chef de ce service.

LA CONCENTRATION RÉPUBLICAINE

La réélection de M. Grévy par le congrès n'a pas mis fin à la lutte qui existait depuis quelque temps entre le président de la République et le dernier président du conseil. Au contraire, cette lutte s'est accentuée. La *Lanterne* qui avait fait campagne, on ne l'oublie pas, contre la réélection de M. Grévy, vient de publier en tête de ses colonnes un article intitulé *Le Dessous des Cartes*, dont nous extrayons les passages suivants :

LA LUTTE SOUVÈRE

Dès le premier jour de son ministère, M. Brisson a été battu en brèche par M. de Freycinet.

Deux candidats à la présidence de la République dans le même ministère pouvaient difficilement vivre d'accord. Mais M. Brisson, plus scrupuleux et plus foncièrement correct, est resté sur la défensive, tandis que M. de Freycinet, dès la première heure, a commencé son travail de démolition.

GUERRE DÉCLARÉE

On sait que M. Brisson n'est point — et n'a jamais été sympathique à M. Grévy. Les tentatives de M. Grévy sont « molles » par essence et « centre gauche » foncièrement. C'est M. de Freycinet qui est l'homme selon le cœur de M. de Grévy.

Or, à mesure qu'approchait le jour de la réélection présidentielle, la guerre faite à M. Brisson par M. de Freycinet se faisait plus vive. Si bien que, d'ailleurs, à la veille de la discussion, si grave pourtant, qu'il allait s'engager sur la question du Tonkin, M. Brisson, président du conseil, s'est vu refuser par M. de Freycinet la communication de documents diplomatiques ! !

REPTURE

D'ailleurs, l'attitude de M. de Freycinet depuis l'ouverture de la session, ne laissait aucun doute sur le caractère implacable de cette hostilité.

Dès son premier discours, M. de Freycinet prit soin de lui marquer sa séparation d'avec ses collègues. L'affaire de Madagascar lui fournit l'occasion ; et ce fut avec tant de préméditation, que personne ne s'y put méprendre. Bien qu'on fut habitué à voir M. de Freycinet conspirer contre ses collègues, la chose fut, cette fois, si accentuée, qu'on pressentit la rupture.

LA RETRAITE DE M. BRISSON

Battu sur toute la ligne dans la courte mais vigoureuse campagne qu'il fit contre sa candidature M. de Freycinet et l'Élysée, M. Brisson n'a pas voulu rester plus longtemps dans une situation aussi délicate et fautive. Il a rompu franchise et a cédé la place à M. de Freycinet.

L'article de la *Lanterne* fait prévoir que MM. Brisson et Ferry, maintenant reconciés ouvriront le feu contre le cabinet Freycinet, dès qu'il sera constitué.

De plus, M. de Freycinet passant pour le ministre préféré de M. Grévy c'est le président de la République qu'on vise par-dessus la tête du futur président du Conseil.

Est-ce là ce qu'on appelle la concentration républicaine ?

REVUE DE LA PRESSE

La plupart des journaux parisiens consacrent aujourd'hui des articles à la mémoire de M. le comte de Falloux.

La *Gazette de France* constate que l'ancien ministre fut, avec Montalembert, l'un des adversaires des doctrines royalistes intransigeantes qu'elle représente ; elle ajoute :

Tous les royalistes, tous les chrétiens rendront hommage aux qualités, aux vertus d'un homme qui a rempli une si grande place pendant cinquante ans.

Le grand acte de sa vie a été la loi de 1850. Quelque opinion que l'on puisse avoir sur le rôle joué par M. de Falloux, dont le nom a été mêlé à tant de polémiques, ce qui est incontestable, c'est qu'il a rendu à la cause catholique un service des plus éminents par cette loi de 1850, qui a permis d'élever chrétiennement toute une génération.

Les révolutionnaires l'avaient bien compris. Aussi, à peine maîtres du pouvoir, leur grande préoccupation a été de détruire son œuvre.

Cette hostilité violente est le plus bel hommage qui ait pu être.

Le *Monde* fait une réflexion analogue :

La haine de nos ennemis, toujours plus clairvoyante que notre amitié, a rendu au législateur de 1850 le plus bel hommage qu'il pût obtenir. « Encore quinze ans de la loi Falloux », a dit M. Challemeil-Lacour, et la France nous échappait. Les législateurs de 1882 y ont mis bon ordre, mais les catholiques doivent apprendre par là le devoir de gratitude qui les lie envers l'homme d'Etat que nous venons de perdre.

Le *Monde* dit encore :

Français, il demeurera constamment fidèle à la cause française par excellence, celle de la monarchie traditionnelle. Ceux qui ont perdu la vraie notion du droit monarchique s'imaginent aisément qu'on n'est pas royaliste quand on n'est toujours de l'avis du roi ; ceux-là, depuis vingt ans, affaiblis de mettre M. de Falloux hors du parti. Mais sa parole, ses écrits, ses actes n'ont cessé de protester contre ces exclusions ; et, qu'on donne tort ou raison à cette manière d'entendre les intérêts de la cause royale, son loyalisme, comme disent les Anglais, demeuré d'autant plus inattaquable qu'il ne lui a jamais valu ni faveurs ni encouragements.

L'*Univers* rappelle les faits principaux de la vie publique de comte de Falloux ; il cite un extrait de l'article dans lequel l'*Union de l'Ouest* annonçait, avant-hier, la mort de son directeur politique, mais il n'ajoute pas un mot de regret ou d'éloge.

Dans le *Matin*, M. des Houx, l'ancien directeur en chef du *Journal de Rouen* (supprimé récemment par le Pape) publie un article fier et vaillant.

La *Croix* est plus correcte, plus chrétienne :

Les luttes soulevées par M. le comte de Falloux ont été closes par le Pape, dit-elle, et il ne conviendrait pas, à l'occasion de sa mort, d'y revenir, même incidemment ; c'est l'heure de la prière.

Le langage des journaux ré